



Date de dépôt : 31 mars 2025

Pétition

Un Etat civilisé ne peut pas être malveillant envers ses citoyens, ni violer les conventions internationales sur les droits des enfants et fondamentaux, ni discriminer en toute-puissance

La Suisse est un pays européen et le siège des Droits Humains en Europe.

Je dénonce ma discrimination depuis ma séparation d'avec un avocat et les faits suivants couverts par des bâtonniers, juges, députes, conseillers d'Etat et aux Etats et le Procureur général.

Je dénonce des vices de procédures, des violations des lois et de la constitution et le déni de justice depuis le 12.12.2018.

Je suis :

Mère célibataire

Pharmacienne exerçant dans 7 cantons suisses

GLN 7601003128574

Actuellement, candidate pour le CA de Genève Ville avec la liste Ensemble pour l'Evolution

Candidate pour le Conseil des Etats 2023, déjà au 1^{er} tour et non parachutée illicitement après comme M^{me} Frammery (comment ceci a-t-il pu être possible dans un Etat de droit alors qu'elle n'était pas candidate au premier tour et que sa liste n'a pas eu de 200 signatures ?)

Candidate en 2020 au CM Genève Ville avec la liste du PLR, qui aurait dû être assermentée en février 2023 comme conseillère municipale suppléante, le changement du règlement a été respecté tacitement de tous les partis sauf le PLR

Je dénonce que le Procureur général PLR et les Bâtonniers du Centre sont les premiers coupables dans ce dossier au moins par omission et ne pas m'entendre, ne pas me permettre une procédure équitable, exercer la violence psychique et physique et imposer l'orphelinat et le génocide à mon enfant sont des violations très graves de l'art. 6 CEDH.

Mes demandes sont :

AVANT TOUTE AUTRE, SORTIR MA FILLE DE SON GÉNOCIDE ET OPPRESSION ET ARRÊTER MA DISCRIMINATION.

Ensuite :

1. Interdire formellement au Ministère public d'ignorer les plaintes de la police concernant le kidnapping des enfants.
2. Ordonner que le génocide et l'orphelinat forcé et l'oppression soient interdits et qu'aucune autorité ne puisse les prononcer.
3. Elaborer des procédures de qualité pour réformer les institutions de protection de l'enfant, qui dysfonctionnent, et créer une société meilleure.
4. Obliger les assistants sociaux à écouter les spécialistes de chaque profession et les conventions internationales.
5. Elaborer des procédures pour exiger une formation spécifique pour les curateurs et un test psychiatrique AVANT d'exercer.
6. Mettre en place une procédure d'évaluation des curateurs déjà existants psychiatrique et décisionnelle. Tout assistant social n'est pas forcément capable de s'occuper des enfants, le futur de notre société mais en même temps le groupe le plus fragile. Et éliminer ceux qui manquent de compétences ou ont des problèmes.
7. Obliger les juges à juger et écouter l'enfant, selon les règles internationales.

N.B. 1 signature

Association Voix de l'Enfant
p.a. Anastasia-Natalia Ventouri
Rue Bautte 6
1201 Genève